

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
COMMUNE DE SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 septembre 2026 à 18h30**

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Yrieix-la-Perche - dûment convoqué - s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Laurent GORYL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 8 septembre 2026

**Nombre de
conseillers :**

Effectif légal : 29
En exercice : 29
Présents : 26
Représentés : 3
Votants : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Laurent GORYL, Maire, Pascal GAUTHIER, Agnès TERREFOND, Sandrine FUSADE, Michel GUILHOT, Catherine L'OFFICIAL, Patrick JARRY, Valérie Isabelle BONIN, Adjointes au Maire ; Patrick DARY, Aurore-Alexandra CASTELLACCI, Jean-Claude DUPUY, Stéphanie TOESCA, Frédéric DUPRON, Edmond LAGORCE, Christophe BREUIL, Isabelle LAVALLEY, Jean-Baptiste FARGEAS, Marie ROUGERIE, Nicolas PÉCOUT, Nathalie BAUDEL, Alain BLONDY, Coralie MASCRET, Pascal DESSON, Sandra CHOISNET, Yoan MASSIAS, Sophie CHAUNU, conseillers municipaux.

Absents excusés : Jean-Philippe FREMONT / a donné délégation de vote à A-A CASTELLACCI
Christiane CÉLÉRIER / a donné délégation de vote à N. BAUDEL
Suzy LHIDO-BOISSERIE / a donné délégation de vote à L. GORYL, Maire

Secrétaire de séance : Yoan MASSIAS

Rapporteur : Alain BLONDY

**Acquisition d'un terrain dans la zone de Bourdelas 1
auprès de la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2411-1 ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L.1111-1 ;
Vu les délibérations n°2026-114 et n°2026-115 prises par le conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays en séance du 19 mai 2026 ;
Vu la délibération n°86/2026 prise par le conseil municipal en date du 14 septembre 2026 portant adoption du plan de financement de l'opération de construction d'un local à usage associatif ;
Considérant que le bâtiment sera érigé dans la zone d'activités de Bourdelas 1, sur une parcelle appartenant actuellement à la Communauté de communes et indiquée ci-dessous ;



Entendu le rapport de présentation ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

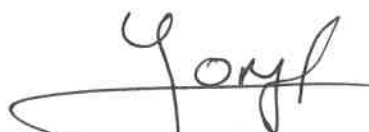
- ☞ **d'acquérir pour l'euro symbolique** une partie de la parcelle sise rue des Abeilles, cadastrée section WX n°143, d'une surface de 500 m², étant précisé qu'un document d'arpentage déterminera l'emprise exacte et sa superficie ;
- ☞ **de confier la rédaction de l'acte** à l'étude de Maîtres Guillaume et Claire MOUTIER, les frais découlant de l'intégralité des formalités étant à la charge de la Communauté de communes ;
- ☞ **de donner toutes autorisations nécessaires** aux fins envisagées à Monsieur le Maire ou son représentant pour la signature de l'acte authentique et de tous documents s'y rapportant.

Il est précisé que cette acquisition est conditionnée à l'adoption d'une délibération concordante de l'EPCI portant sur la cession du terrain concerné.

À Saint-Yrieix, le 23 septembre 2026



Yoan MASSIAS,
Conseiller municipal
Secrétaire de séance



Laurent GORYL,
Maire

Le Maire : certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le 28.09.2026

ID : 087-218718708-20260914-D20263312997-DE